



ATTESTATION D'ASSURANCE PACK RC Professions Réglementées RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE / EXPLOITATION

Nous soussignés, **AIG Europe SA, Succursale pour la France Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie**, confirmons que NS CONSEILS PATRIMOINE ET FINANCE , ci-après dénommé le souscripteur, sise :

9 RUE VICTOR HUGO
27000 EVREUX

a souscrit une garantie PACK RC Professions Réglementées couvrant la **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE / EXPLOITATION** N° RD01202336W aux conditions suivantes :

ASSURÉS : Le souscripteur et/ou ses filiales.

PERIODE D'ASSURANCE : Du 01/01/2025 au 31/12/2025.

TERRITORIALITE :

Le contrat couvre le souscripteur et ses filiales en France Métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

NOTA : POUR LA GARANTIE DEFENSE – RECOURS : FRANCE METROPOLITAINE UNIQUEMENT.

ACTIVITÉS ASSURÉES ET LIMITES DE GARANTIE : voir pages suivantes

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. La garantie s'applique exclusivement dans les termes et conditions du contrat PACK RC Professions Réglementées n° RD01202336W.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE : PLAFOND DE GARANTIE REGLEMENTAIRE

ACTIVITES ASSURÉES	REFERENCES LÉGALES	PLAFOND DE GARANTIE PAR ASSURÉ
Conseil en investissement financier (CIF), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Conseiller en Investissement Financier(CIF) y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP) - Articles L 541-1 et suivants du Code monétaire et financier ainsi que les textes réglementaires subséquents	- 150.000 Euros par sinistre et 150.000 Euros par période d'assurance s'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale employant moins de deux salariés (1) - 300.000 Euros par sinistre et 600.000 Euros par période d'assurance s'il s'agit d'une personne morale employant deux salariés au minimum (1)
Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Intermédiaire en Opérations de Banque et en services de paiement - Articles L 519-1 et suivants du Code monétaire et financier ainsi que les textes réglementaires subséquents	- 500.000 Euros par sinistre et - 800.000 Euros par période d'assurance (1)
Intermédiaire en assurance, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Intermédiaire en Assurance - Articles L511-1 et suivants du Code des assurances ainsi que les textes réglementaires subséquents	1.564.610 Euros par sinistre et 2.315.610 Euros par période d'assurance
Agent immobilier (transaction immobilière, gestion locative, syndic de copropriété à titre accessoire), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Agent Immobilier (transaction et gestion locative) - loi n°70-9 du 02/01/70 dite « LoiHoguet » ainsi que les textes réglementaires subséquents	150.000 Euros par période d'assurance (1)

(1) POUR TOUT DOMMAGE CAUSÉ À UN BIEN CONFIE, IL EST FAIT APPLICATION D'UNE SOUS-LIMITE DE 10% DU PLAFOND DE GARANTIE, QUI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DUDIT PLAFOND.

CONSEIL JURIDIQUE	PLAFOND DE GARANTIE
Le conseil juridique et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire aux activités visées ci-dessus	70.000 Euros par période d'assurance

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION	PLAFOND DES GARANTIES
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	7.500.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	1.000.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont Dommages immatériels non consécutifs	500.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont Conséquences de la faute inexcusable de l'employeur	1.000.000 euros par période d'assurance
Dont vol par préposés	50.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs résultant d'une atteinte à l'environnement soudaine et accidentelle	150.000 euros par période d'assurance

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	PLAFOND DE GARANTIE
Défense Pénale – Recours	15.000 euros par <i>sinistre</i>

Fait à Paris, le 21/11/2024

Pour la Compagnie



Christophe Zaniewski

AIG Europe SA

Tour CBX

1 Passerelle des Reflets
92400 COURBEVOIE